



DWM – Dick Wolff Management
Industriestrasse 32 | 9495 Triesen
Fürstentum Liechtenstein

T+423 392 37 66 | F+423 392 37 69
www.dwm.li | info@dwm.li

Bienvenue chez DWM

DWM a été créée en 2000 et opère depuis lors avec succès dans le recouvrement international de créances. Nous travaillons dans le monde entier avec des bureaux de recouvrement de créances, des avocats et des agences de renseignements forts d'expérience et nous vous garantissons un traitement compétent, professionnel et légal de vos contrats.

Notre entreprise partenaire IB Score AG (www.ibscore.li) s'est spécialisée dans le recouvrement de créances en Suisse et dans la principauté du Liechtenstein. Vous pouvez également transmettre vos créances pour ces deux pays sur info@ibscore.li.



DWM – Dick Wolff Management
Industriestrasse 32 | 9495 Triesen
Fürstentum Liechtenstein

T+423 392 37 66 | F+423 392 37 69
www.dwm.li | info@dwm.li

Philosophie

Vous avez des créances à recouvrer dans plusieurs pays ? Ensemble avec nous, votre bureau de recouvrement de créances à vos côtés, vous avez un interlocuteur qui s'occupe des informations et des créances dans le monde entier !

Nous sommes l'**interface entre vous et nos partenaires**, qui eux sont en contact avec vos débiteurs. Nous nous occupons du traitement de votre cas et assurons la communication entre toutes les parties. Nous transmettons les situations actuelles, répondons aux questions ouvertes, demandons des renseignements, informons sur d'autres possibilités et le plus important : **Nous recevons les montants obtenus par nos partenaires et nous vous versons votre argent en toute sécurité sur votre compte avec un décompte détaillé !**



DWM – Dick Wolff Management
Industriestrasse 32 | 9495 Triesen
Fürstentum Liechtenstein

T+423 392 37 66 | F+423 392 37 69
www.dwm.li | info@dwm.li

Partenaire & réseau

Nous avons établi notre réseau depuis de longues années. Nos partenaires travaillent dans le monde entier et sont des spécialistes qui appliquent des méthodes de recouvrement de créances sérieuses et légales, fournissent régulièrement des mises à jour et nous transmettent de manière fiable de l'argent encaissé.

Bien-sûr, vous pouvez également obtenir rapidement une liste des solutions pour vos créances à l'étranger en cherchant sur Internet. Un site Web bien tenu avec de supers arguments de vente ne divulgue pourtant rien sur les standards, la confiance et ne garantit aucune qualité.



DWM – Dick Wolff Management
Industriestrasse 32 | 9495 Triesen
Fürstentum Liechtenstein

T +423 392 37 66 | F +423 392 37 69
www.dwm.li | info@dwm.li

Prestations

Forts de nos longues années d'expérience, nous proposons, en collaboration avec un réseau professionnel et international de partenaires, de nombreux services et prestations.

Comptent parmi nos spécialités le recouvrement de créances international (réalisé sur place), les désignations de domicile, les renseignements sur la solvabilité et l'achat de créances à recouvrer. **Pour l'ensemble de ces services et prestations, nous vous garantissons une exécution rapide, transparente et professionnelle sur la base de méthodes légales et conformes au droit.**



Recouvrement international de créances sur place

Presque personne ne réagit plus à des lettres de rappel provenant de l'étranger et nous savons de par notre longue expérience que le recouvrement de créances est plus efficace lorsqu'il est réalisé sur place.

Cela comprend de nombreux avantages :

- Les difficultés de communication sont minimisées
- Familiarité avec les lois, normes et règles jurisprudentielles en vigueur
- Collaboration avec des associations nationales de protection des créanciers
- L'exécution est simplifiée

Nos partenaires contactent les débiteurs dans leur propre langue nationale pour exclure toute difficulté de communication. Ils connaissent et appliquent les lois nationales, normes et règles jurisprudentielles en vigueur ce qui permet un recouvrement sérieux des créances.



DWM – Dick Wolff Management
Industriestrasse 32 | 9495 Triesen
Fürstentum Liechtenstein

T+423 392 37 66 | F+423 392 37 69
www.dwm.li | info@dwm.li

Nos partenaires peuvent déclarer une pratique de paiement négative aux associations de protections des créanciers de certains pays, ce qui peut nuire durablement à la solvabilité des débiteurs. Ces derniers peuvent payer les montants dus en effectuant un virement national directement à nos partenaires, et il n’y a plus d’excuses à cause de virements internationaux compliqués, notamment pour les petits montants.

Nous travaillons à des conditions loyales axées sur la réussite et serions heureux de vous conseiller. Contactez-nous – nous parlons allemand, anglais, français et hollandais.



DWM – Dick Wolff Management
Industriestrasse 32 | 9495 Triesen
Fürstentum Liechtenstein

T +423 392 37 66 | F +423 392 37 69
www.dwm.li | info@dwm.li

Mandat

C'est vraiment très simple. Vous nous envoyez votre ordre avec les documents et, après vérification des données, cet ordre est installé dans notre système. Peu après, vous recevez une confirmation de commande et nous transmettons le cas – **déjà quelques minutes après, votre demande se trouve chez notre partenaire à l'étranger.**

Notre partenaire se charge du traitement et de trouver une solution extrajudiciaire avec le débiteur. D'où l'importance de toujours nous signaler toutes les coordonnées connues afin qu'une prise de contact puisse avoir lieu plus facilement et rapidement.

Nous vous gardons informé par la suite sur le déroulement du traitement, vous pouvez également suivre votre dossier en ligne via DIWIS.



Situations actuelles

Notre partenaire traite sur place vos créances et nous informe de tous faits nouveaux. Nous saisissons ces informations dans notre système que vous pouvez ensuite consulter via notre système en ligne DIWIS. Ces données sont actualisées toutes les 24 heures.

Si un enregistrement actuel manque, cela ne signifie pas que votre créance n'est pas traitée, mais qu'il n'existe aucune modification importante. Sur demande, nous pouvons demander une mise à jour pour vous au partenaire. En règle générale, nous recevons un état des faits dans les 24 heures que nous vous transmettons ensuite par e-mail.



Sommation judiciaire

Si tous nos efforts pour obtenir à l'amiable votre créance restent infructueux, une procédure judiciaire peut alors être entamée.

Normalement, le débiteur assume en grande partie les frais de la procédure de sommation judiciaire, mais le créancier doit les avancer. Si le débiteur est insolvable, vous devez alors non seulement clore votre créance comme irrécouvrable, mais vous avez en plus investi des frais dont vous ne pouvez plus exiger le remboursement. D'où l'importance de vérifier déjà au préalable les chances de réussite. Avec les prestations « Renseignements sur la solvabilité », nous vous informons sur les possibilités.



DWM – Dick Wolff Management
Industriestrasse 32 | 9495 Triesen
Fürstentum Liechtenstein

T+423 392 37 66 | F+423 392 37 69
www.dwm.li | info@dwm.li

La documentation comprenant les pièces justificatives de votre créance est très importante pour toute procédure judiciaire. Il faut prévoir ici des frais de traduction des documents, des attestations notariées ainsi que des apostilles. Nos partenaires ont besoin également d'une procuration correspondante afin qu'ils puissent représenter le créancier devant le tribunal.

Notre expérience de longue année nous a montré que le mode de traitement, et notamment les sommations judiciaires, est différent dans d'autres pays de celui habituellement appliqué dans son propre pays. Il y a, en partie, des temps d'attente énormes ou les frais n'ont aucun rapport avec votre créance. Notre partenaire étranger informe en ce sens sur les possibilités légales et sur les frais à prévoir et donne des recommandations – au cas par cas.



DWM – Dick Wolff Management
Industriestrasse 32 | 9495 Triesen
Fürstentum Liechtenstein

T+423 392 37 66 | F+423 392 37 69
www.dwm.li | info@dwm.li

Facturation

Généralement, nos partenaires établissent une facture une fois par mois avec nous et nous rassemblons ces paiements provenant du monde entier. À la fin du mois, nous établissons une vue d'ensemble de ces paiements et des commissions de réussite retenues sur vos créances. Ensuite, vous recevez votre avoir sur votre compte bancaire et nous clôturons le cas avec succès.



Commissions

Nous jouons franc jeu. Il n'y a aucun frais caché, aucune clause en petits caractères. Vous pouvez être certain qu'il n'y a aucune mauvaise surprise à la réception de notre facturation. Les taux de commission indiqués (voir ci-dessous) s'entendent avec la commission de nos partenaires étrangers.

Nous facturons aussi notre commission de réussite lorsque les débiteurs vous paient directement. Il y a beaucoup de débiteurs qui préfèrent payer les créanciers directement plutôt qu'un bureau de recouvrement de créances ou qu'un avocat. Dans ce cas, il est très important que vous nous en informiez immédiatement afin que notre partenaire étranger puisse suspendre le traitement.

Ensuite, vous recevez notre facture de notre commission de réussite et nous transmettons la part correspondante à nos partenaires. Notre commission de réussite est facturée également lors de crédits et de retours de marchandises.



DWM – Dick Wolff Management
Industriestrasse 32 | 9495 Triesen
Fürstentum Liechtenstein

T+423 392 37 66 | F+423 392 37 69
www.dwm.li | info@dwm.li

Conditions

Les conditions varient selon le pays et il n'est pas possible de proposer des tarifs uniformes pour le recouvrement international de créances, car nous devons adapter les commissions de nos partenaires étrangers. Les taux de commission indiqués sont des conditions standards.

En cas de recouvrement de masse de petites créances, nos partenaires peuvent demander une commission de réussite élevée – bien-sûr vous en serez informé au préalable. De tels changements peuvent se produire dans les pays où, d'après la loi, les débiteurs ne sont pas obligés de payer des frais de recouvrement de créances, ce qui implique que nos partenaires compensent ce manque par une provision de réussite pour leurs prestations.

Les mesures payantes, comme les désignations de domicile, les renseignements sur la solvabilité, les frais de justice et d'avocat ainsi que les frais de traduction sont toujours à la charge du client et sont réalisées uniquement après votre accord. **Vous pouvez annuler gratuitement vos ordres dans un délai de quatre jours.**



Conditions commerciales

Vous pouvez consulter ci-après les Conditions de recouvrement de créances de Dick Wolff Management (DWM) de Triesen de la principauté du Liechtenstein. Mise à jour : 09.2013. Toutes les conditions commerciales valables jusqu'alors sont remplacées.

I. Étendue du mandat de recouvrement de créances

Le client mandate et donne pouvoir à Dick Wolff Management (abrégé DWM) pour le recouvrement de créances en son nom. Il remet à DWM tous les documents nécessaires à la procédure de recouvrement de créances. DWM s'engage et est autorisé à prendre toutes les mesures, conformément à l'état des choses et de la situation juridique, nécessaires à l'aboutissement des exigences. Les mesures onéreuses notamment (procès ou similaire) sont mises en œuvre uniquement avec le consentement du client. DWM applique, dans la mesure où cela est permis par loi, des mesures prises dans le cadre de la saisie-exécution au nom et par procuration du client.



II. Correspondance

Après passation du contrat, l'ensemble de la correspondance relative au mandat délivré s'effectue uniquement par le DWM. Le client s'engage à ne tenir aucune correspondance et à ne mener aucune négociation avec des tiers afin de garantir une poursuite dans les formes du mandat de recouvrement de créances. Le client transmet immédiatement à DWM toutes demandes du débiteur et de tiers qui concernent le mandat délivré pour être réglées. De plus, il est interdit à des tiers d'utiliser le nom de DWM comme moyen de pression de paiement vis-à-vis des débiteurs.

III. Transactions financières

Fondé de pouvoir pour l'encaissement de l'argent, DWM est habilité à recevoir des paiements destinés au remboursement de créances transmises au recouvrement et des frais occasionnés. Toutes les entrées d'argent sont mises à disposition immédiatement après la fin du mandat concerné, après déduction d'éventuelles factures revenant à DWM. Dans le cas de paiements directs au client, ce dernier s'engage à en informer immédiatement le DWM quant à leur montant et à leur date de valeur.



IV. Responsabilité

Le DWM est tenu responsable qu'en cas de dol et de faute grossière. Le DWM n'est notamment pas tenu de surveiller l'expiration de délais de prescription et d'interrompre ou de suspendre l'expiration de ces délais par des mesures adaptées – toute responsabilité de DWM est exclue.

V. Fin du mandat de recouvrement de créances

Le mandat de recouvrement de créances prend fin au remboursement intégral de créances transmises au recouvrement, y compris des intérêts et des frais occasionnés. Si le client résilie prématurément le contrat de recouvrement de créances pour des raisons ne concernant pas le DWM, ce dernier est en droit de demander le remboursement des frais en découlant et déjà occasionnés dans un délai de 10 jours. En outre, le DWM se garde le droit également de demander, le cas échéant, la commission de réussite lui revenant dans ce cas, conformément aux conditions commerciales. Le DWM est autorisé à résilier le mandat avant le remboursement intégral des créances, si le client ne s'acquitte plus de ses obligations de remboursement des frais de recouvrement de créances, s'il viole durablement les clauses du contrat et s'il veut que le DWM prenne des mesures qui transgressent les bonnes mœurs. De plus, DWM est en droit de résilier le mandat s'il s'avère que la créance est irrécouvrable (par ex. le débiteur est décédé, la succession est surendettée et les successeurs invoquent la nullité de la succession).



VI. Documents

À la fin du mandat de recouvrement de créances, le client reçoit tous les documents qu'il a mis à la disposition du DWM à la conclusion du contrat de recouvrement de créances et a droit à la remise de tous les titres et documents de la saisie-exécution. Jusqu'au remboursement de toutes les créances que le client doit à DWM, DWM a un droit de rétention sur les documents susmentionnés au premier alinéa – sous comitè d'une éventuelle obligation de conserver.

VII. Frais de recouvrement de créances

Le DWM facture au client pour son activité les frais selon le tableau des frais séparé, il s'efforce de percevoir, dans la mesure où cela est autorisé, ces frais chez le débiteur. Dans la mesure où il n'y renonce pas par écrit, le DWM se garde le droit d'adapter à effet immédiat les pourcentages des frais généraux par rapport à la situation.



DWM – Dick Wolff Management
Industriestrasse 32 | 9495 Triesen
Fürstentum Liechtenstein

T+423 392 37 66 | F+423 392 37 69
www.dwm.li | info@dwm.li

VIII. Clause de sauvegarde

Si une quelconque disposition des présentes conditions est jugée invalide, la validité des autres dispositions ne s'en voit pas affectée. Dans un tel cas, la disposition jugée invalide doit être réinterprétée ou complétée de manière à atteindre l'objectif commercial visé prévu par la disposition jugée invalide.

IX. Droit applicable

Le droit de la principauté du Liechtenstein fait foi dans les relations contractuelles entre le client et DWM. Le lieu d'exécution et le tribunal compétent sont Vaduz. Le DWM est habilité à intenter une action en justice au domicile du client.



DWM – Dick Wolff Management
Industriestrasse 32 | 9495 Triesen
Fürstentum Liechtenstein

T+423 392 37 66 | F+423 392 37 69
www.dwm.li | info@dwm.li

Désignation de domicile

Nous vous proposons d'enquêter sur des adresses dans le monde entier. Pour ce faire, nous travaillons aussi avec nos partenaires sur place ou avec des agences de renseignements internationales et il y a (presque) toujours une solution.

Dans beaucoup de pays, une obligation générale de déclaration s'applique et une demande peut être faite par une administration, dans certains autres pays ce n'est pas du tout le cas – on fait appel ici à d'autres sources de données diverses.



DWM – Dick Wolff Management
Industriestrasse 32 | 9495 Triesen
Fürstentum Liechtenstein

T+423 392 37 66 | F+423 392 37 69
www.dwm.li | info@dwm.li

Renseignement sur la solvabilité

Nous obtenons des renseignements dans le monde entier sur la solvabilité d'entreprises par le biais de nos partenaires internationaux et vous donnons ainsi des données importantes sur la situation financière de vos clients ou partenaires commerciaux.

Nous pouvons également obtenir des renseignements sur des particuliers et vérifier s'il existe des entrées négatives – en prenant en compte, bien-sûr, les directives relatives à la protection des données en vigueur dans les pays respectifs.

DICK WOLFF
MANAGEMENT

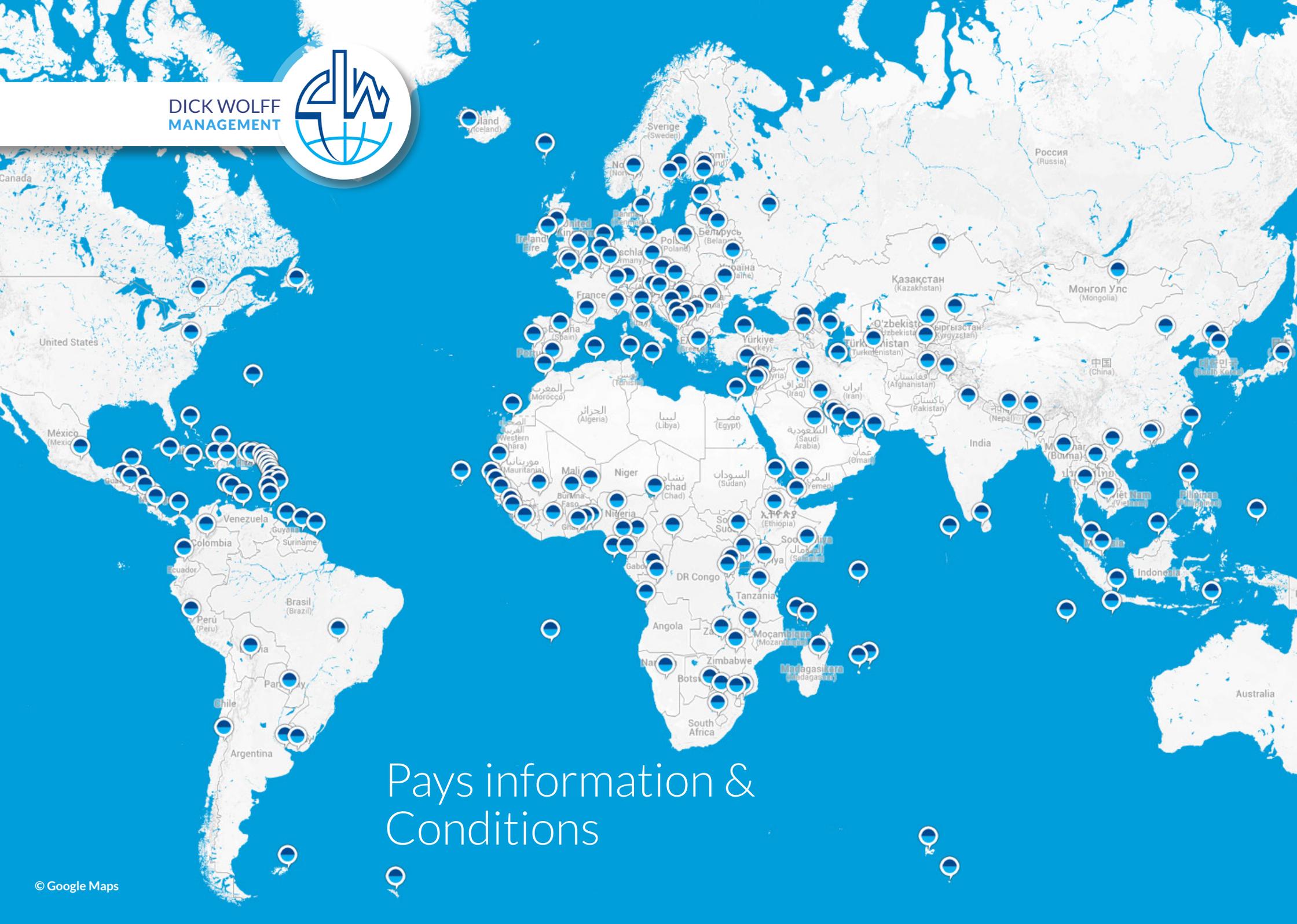


DWM – Dick Wolff Management
Industriestrasse 32 | 9495 Triesen
Fürstentum Liechtenstein

T+423 392 37 66 | F +423 392 37 69
www.dwm.li | info@dwm.li

Achat de créances à recouvrer

Vous souhaitez vendre vos créances pour économiser du temps et disposer plus rapidement de liquidités ? Nous vous mettons en contact avec des investisseurs.



Pays information & Conditions